

LE LITTORAL, SES ÉTANGS ET SES ÎLOTS

Une large bordure côtière où se mêlent des étangs, plages et lagunes dans un épais réseau de voies de communication, villages et infrastructures

Depuis la table d'orientation de Port-la-Nouvelle, la ville se déploie le long du littoral

Territoires • Paysages

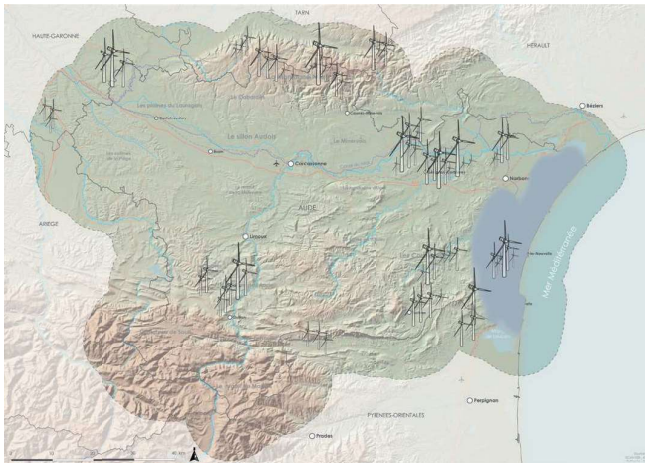

**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'analyse des sensibilités paysagères au regard du développement éolien terrestre s'inscrit dans la poursuite du plan de gestion des paysages audois de 2005. Elle s'appuie sur les données et références en lien avec le paysage, en particulier l'atlas départemental des paysages de l'Aude réalisé en 2006 par la DREAL Languedoc-Roussillon.

Les données concernant le contexte éolien sont arrêtées au 31 décembre 2019.

Les photos sont numérotées et localisées sur les cartes. La distance de la prise de vue avec les parcs éoliens (D), la hauteur des éoliennes (H) ou la hauteur des reliefs marquants (Hr) sont précisées sur les photos de manière à évaluer la profondeur des perspectives et les rapports d'échelle.

Situation



Localisation de l'ensemble paysager au sein du département

L'ensemble paysager du littoral est **en interface directe avec la mer Méditerranée**. La topographie se décline d'ouest en est, du massif des Corbières jusqu'au trait de côte. De forme longitudinale, ce paysage d'eau et de terre s'étire sur **35 km du nord au sud** dans une épaisseur variant de 4 à 10 km où **les étangs entrent dans les terres** jusqu'à prolonger le rivage au pied des villages à l'image de Bages, Port-la-Nouvelle, La Palme, Leucate.

Au nord, bordant le littoral, **le massif de la Clape** s'impose. Il ferme la plaine de l'Aude et annonce les reliefs successifs qui découpent le sud du rivage, colline de la Castanière, plateau de Leucate. Cette **succession de reliefs en vis-à-vis avec le rebord oriental des Corbières** offre de nombreux points de vue en faveur du grand paysage.

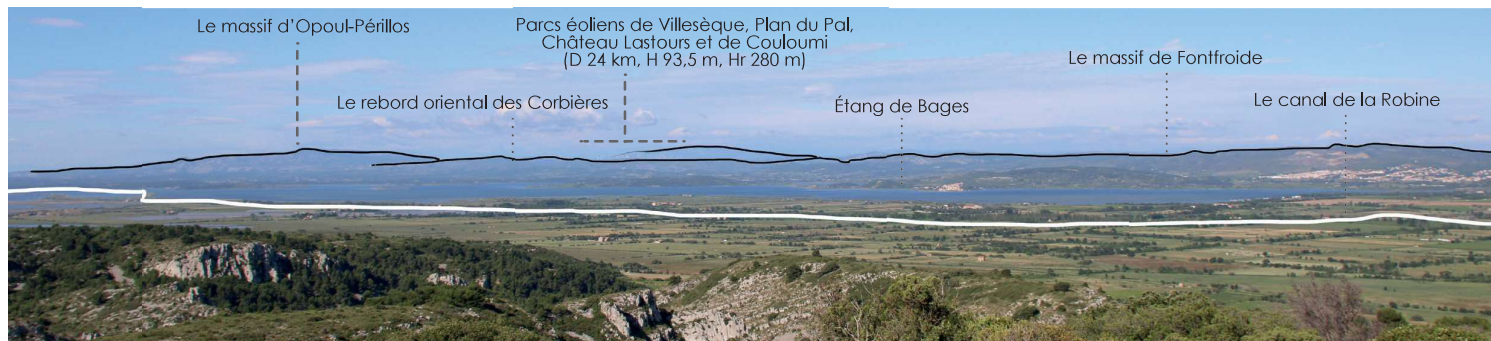
Ce long et ample couloir naturel a historiquement été investi par une **multitude d'infrastructures de déplacements** depuis la *Via Domitia* jusqu'à l'autoroute A9 (qui reprend le même linéaire). **La singularité des compositions paysagères minérales et aquatiques** a également participé à l'attractivité résidentielle, touristique, et économique.

Le socle paysager offre des perspectives lointaines marquées de longue date par les parcs éoliens, dont le premier parc éolien de France implanté à Port-la-Nouvelle en 1991. Depuis, les parcs éoliens se sont développés sur la partie sud du littoral, en promontoire sur les reliefs de part et d'autre de l'autoroute A9 et sur les reliefs périphériques qui bordent l'ensemble paysager. La quantité comme la position dominante des éoliennes imposent les machines dans le grand paysage.

Morphologie et contexte éolien



Morphologie



1- Depuis le belvédère du massif de la Clape, les éoliennes des parcs de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi forment un point d'appel central dans le grand paysage

Un socle paysager aux lignes basses offrant des perspectives lointaines

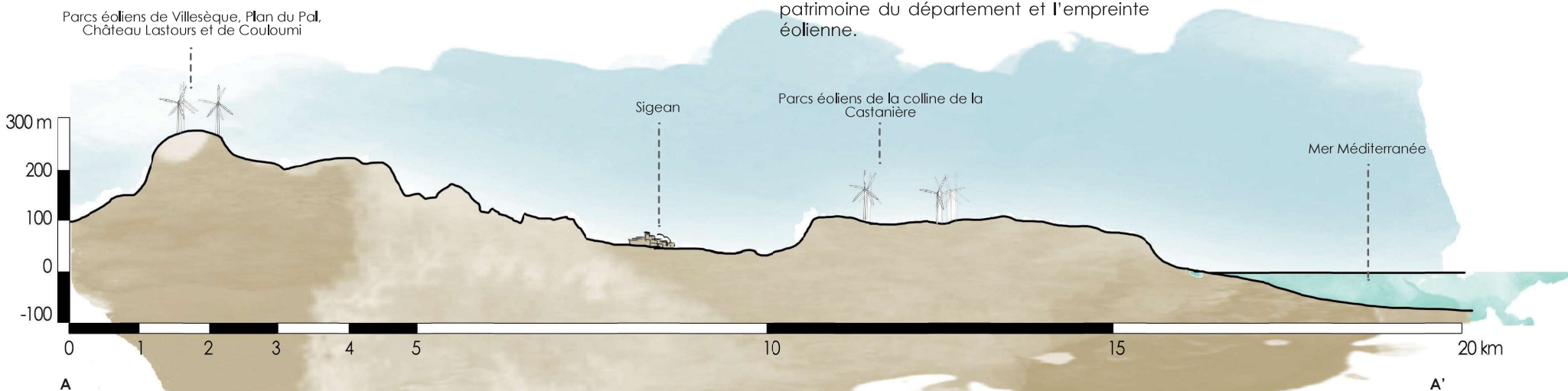
De grands massifs et des plateaux viennent contenir les plaines du littoral et donner de la **grandeur au paysage**. Des **reliefs isolés** comme le massif de la Clape ou bien des **collines** (comme celle de la Castanière) et des **micro-reliefs** aux couleurs blanchâtres et arides (l'île Saint-Martin au sud de Gruissan) jalonnent le premier plan du rivage.

Le **sillon de Narbonne**, les **Corbières** et le **massif de Fontfroide forment l'arrière-plan des perspectives depuis le rivage et les étangs à l'ouest**. Depuis l'autoroute A9, les vues s'arrêtent sur les rebords des Corbières ou percent entre les collines et les plateaux sur l'horizon maritime. **Les parcs éoliens sont omniprésents dans les jeux des perspectives**. Les éoliennes s'affirment avec verticalité. Elles s'imposent à la perpendiculaire des lignes basses de la plaine ou des plateaux. Dès l'entrée nord du département, **les éoliennes attirent le regard** jusqu'à cadrer les

perspectives des deux côtés de l'autoroute au niveau de Sigean ou à s'imposer dans la profondeur des vues en direction du littoral depuis les villages implantés sur les rebords de reliefs ou en plaine. Depuis les nombreux points hauts, souvent aménagés avec des tables d'orientation, **les parcs éoliens composent le champ visuel. Les éoliennes s'inscrivent comme des points d'appel dans les panoramas, en concurrence avec le patrimoine bâti, les villes et les villages repères ou les reliefs marquants**. Les images renvoyées à l'observateur associent le patrimoine du département et l'empreinte éolienne.



Emplacement de la coupe



Coupe topographique traversant d'ouest en est l'ensemble paysager

Ambiances paysagères



2- Depuis la D32 qui mène à l'étang des Bages, les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi et de la colline de la Castanière dominent le paysage



3- Depuis la D105 qui longe l'étang de Bages, les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi s'imposent dans le grand paysage par le nombre de machines et leur position dominante



4- Depuis un quartier résidentiel de Fitou, Leucate Plage est visible sur un micro-relief

Un contexte hydrique très présent

L'ensemble paysager est caractérisé par l'omniprésence de l'eau. La mer Méditerranée, les 5 étangs comme le canal de la Robine (branche latérale du canal du Midi reliant le Nord de Narbonne -canal de jonction- à Port-la-Nouvelle) forment des pièces d'eau horizontales en patchwork dans la plaine. Ces grandes étendues mettent en avant les reliefs périphériques du littoral, le piémont des Corbières orientales et les reliefs isolés des plateaux et collines du littoral. Les parcs éoliens implantés sur ces hauteurs dominent le paysage.

Des formes urbaines bien visibles

La trame urbaine du littoral est diffuse. Les villes et villages sont souvent implantés en rebord des reliefs. Ils marquent la transition avec la plaine ou le bord des étangs offrant ainsi de larges perspectives de l'écrin paysager dans lequel ils rayonnent. L'étalement des îlots d'habitats participe à la visibilité des formes urbaines qui s'inscrivent au premier plan d'un parc éolien dans le lointain.

Des routes en faveur de perspectives lointaines

Les grandes étendues horizontales du littoral ont favorisé l'implantation d'un réseau routier rigoureusement linéaire où de longues lignes droites traversent les étangs et les plaines avec des vues dégagées où le regard porte loin. Depuis les routes, les parcs éoliens dominant les reliefs périphériques sont omniprésents dans le champ visuel.



5- Depuis l'A9, au nord du département, le temps d'observation des éoliennes de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi dans l'axe de l'autoroute est prégnant malgré la vitesse de déplacement

Contexte éolien

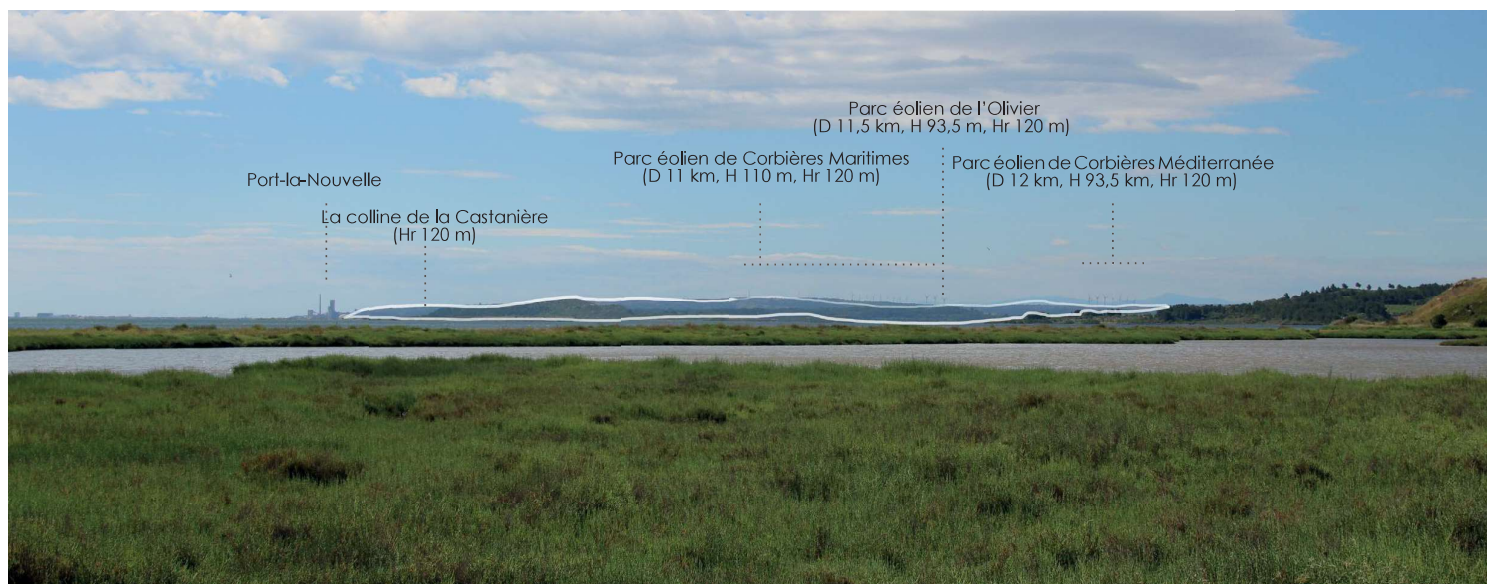
Le littoral audois a accueilli la première éolienne de France à Port-la-Nouvelle, en 1991, puis complétée par 4 autres éoliennes en 1993 et 9 en 2000 pour former le parc éolien des Corbières Maritimes (15 au total). La réussite de ce premier parc a participé au développement des implantations d'éoliennes dans l'ensemble paysager du littoral.

Quatre parcs éoliens ont été implantés entre 2000 et 2004 au seuil de l'ensemble paysager avec le département des Pyrénées-Orientales, en arrière-plan de l'étang de Leucate sur le massif d'Opoul-Périllos. Il s'agit de **Fitou 1** (8 éoliennes de 90 m), **Fitou 2** (9 éoliennes de 90 m), **la Serre** (6 éoliennes de 93 m) et **Souleilla-Corbières** (16 éoliennes de 80 m).

Après la construction de ces parcs éoliens, le PPEA de 2005 préconisait aucune densification de ce secteur, car difficile à « liaisonner ». Ces 4 parcs forment aujourd'hui un pôle éolien lisible depuis l'autoroute A9.

Le PPEA de 2005 a déterminé une zone de densification sur la colline de Castanière, sur les communes de La Palme, Port-la-Nouvelle, Sigean, Roquefort-des-Corbières... Les parcs éoliens des **Corbières Méditerranée** et de l'**Olivier** (7+1 éolienne réparties entre Plate des Graniers, Cambouisset et l'Olivier, 93,5 m) ont été installés sur cette zone en 2010/2011.

Le parc éolien des **Corbières Maritimes**, dont les 3 premières éoliennes de France ont été démantelées en décembre 2019 (2 autres vont suivre), est en instruction pour un repowering éolien depuis 2017. Ce projet éolien (10 éoliennes de 110 m) devrait être implanté prochainement en parallèle des éoliennes du parc éolien des Corbières Méditerranée.



← Depuis la D105, les éoliennes de la colline de la Castanière s'étalent dans le panorama ouvert par l'étang de Bages

Dans cette zone de densification, aucun autre projet n'est nouvellement autorisé ou en cours d'instruction hormis les projets cités ci-dessus (implantation et repowering).

En 2005, une autre zone de densification a été identifiée sur les communes de Villesèque-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières et Portel-des-Corbières. Actuellement, aucune éolienne n'y est présente. Trois projets ont été refusés : **Col de Bruges** (5 éoliennes, 93,5 m), **Viala** (5 éoliennes de 93,5 m) et **Mailleuil de Lima** (5 éoliennes de 93,5 m) sur la commune Roquefort-des-Corbières pour des raisons avifaunistiques.

Deux parcs éoliens étaient autorisés en 2005 à proximité de cette zone de densification : celui de **Villesèque** (22 éoliennes de 93,5 m), et celui de **Couloumi** (2 éoliennes de 93,5 m) qui ont été construits en 2008. Les parcs éoliens de **Plan du Pal** (5 éoliennes de 93,5 m) et **Château Lastours** (3 éoliennes de 67 m) ont été implantés en 2010 et 2018 (pour le deuxième) dans le même secteur mais en dehors de la zone de densification.

Au sud de cette zone, le projet éolien de la **vallée du Paradis Caves** (6 éoliennes, 100 m), sur la commune de Caves, a été rejeté par arrêté préfectoral en 2017.

Plusieurs justifications ont été avancées concernant le paysage :

- le besoin d'une maîtrise quantitative des éoliennes sur le piémont des Corbières pour éviter une saturation,

- le projet se situe en dehors des zones de développement et de densification selon le PPEA de 2005 et Charte du PNR de la Narbonnaise,

- des sites culturels et paysagers protégés susceptibles d'être impactés dans les aires d'étude rapprochées et éloignées,

- l'absence d'étude d'impact appliquée aux biens du patrimoine mondial concernant le bien UNESCO du canal du Midi,

- le risque d'une profonde mutation du plateau de Castel et de Mézerac présentant des motifs paysagers arides, karstiques, extrêmement typés et identitaires du paysage.

Zones de visibilité de l'ensemble des éoliennes du département



Bassin visuel théorique (30 km)

- Prégnance visuelle des éoliennes
- Maximale
 - Majeure
 - Forte
 - Modérée
 - Faible

Contexte éolien

- Parc éolien exploité
- Zone de densification identifiée dans le PPEA de 2005

La carte de zones des visibilité des éoliennes exploitées en 2019 à l'échelle du département dans un rayon de 30 km traduit des visibilité majeure à maximale depuis la plaine, les pentes ouest du massif de la Clape et le littoral au sud de Gruissan. Ces secteurs correspondent à des secteurs densément habités et fréquentés de l'ensemble paysager. Les franges de l'ensemble paysager avec le sillon du narbonnais présentent des visibilité importantes par la grande plaine les reliant. Les parcs éoliens périphériques de Névian ou Cuxac d'Aude sont effectivement visibles depuis le massif de la Clape, avec notamment une visibilité entre les éoliennes de Névian, la ville de Narbonne et sa cathédrale.

Cette carte traduit les zones visuelles de l'ensemble des éoliennes exploitées en 2019 à l'échelle du département dans un rayon de 30 km. Elle résulte d'une analyse spatiale sous Système d'Information Géographique et ne tient pas compte de l'occupation du sol pouvant nuancer l'emprise des zones cartographiées. Les zones sont représentées par un gradient coloré selon le nombre d'éoliennes visibles.

Contexte éolien

Parcs éoliens de Corbières Maritimes, Corbières Méditerranée et l'Olivier



7- Depuis les hauteurs de Leucate, en vis-à-vis avec la colline de la Castanière, les implantations linéaires, parallèles et régulières des parcs éoliens sont cohérentes avec le grand paysage. La différence de hauteur entre les éoliennes accroche le regard

Les parcs éoliens de Corbières Méditerranée, de Corbières Maritimes et de l'Olivier forment un seul pôle éolien dans le grand paysage de par leur proximité sur la colline de la Castanière. Les implantations des éoliennes se lisent dans un enchaînement simple, régulier et ordonné. Les parcs se perçoivent sur deux rangées et s'étirent selon l'organisation des lignes de force des reliefs environnants, parallèles à l'autoroute et au rivage de la mer Méditerranée. Les gabarits des machines présentent une grande hétérogénéité de formes et de tailles qui devient de plus en plus visible à mesure que l'on s'approche des parcs.

Parc éolien de Corbières Méditerranée

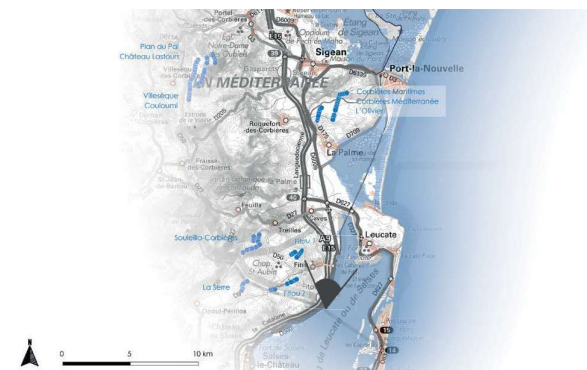
Mise en service : 2011
Puissance : 20,7 MW
Nombre d'éoliennes : 9
Hauteur totale : 93,5 m
Développeur : La compagnie du vent

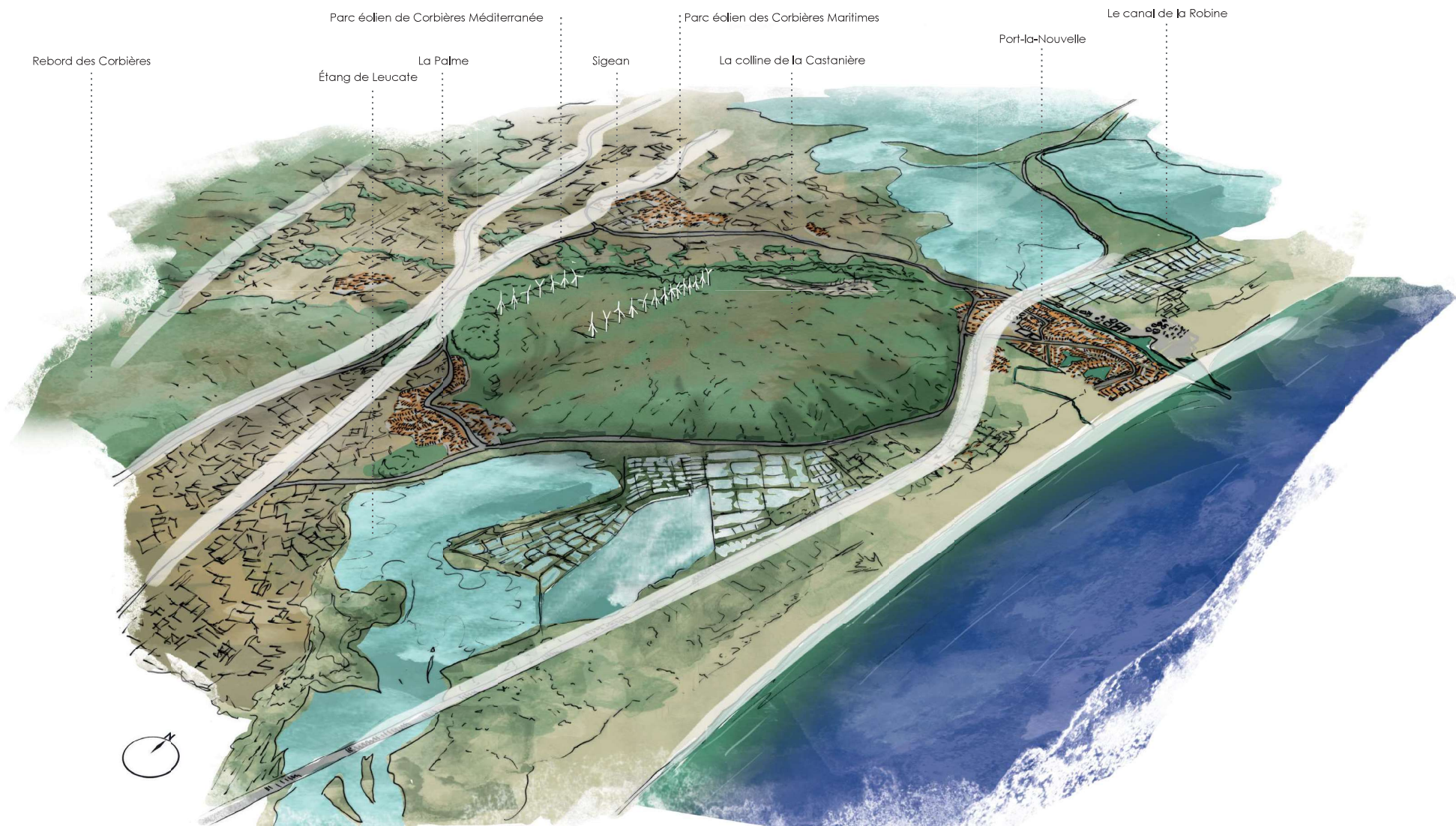
Parc éolien de Corbières Maritimes

Mise en service : 1991, 1993 et 2000
Puissance : 8,8 MW
Nombre d'éoliennes : 11
Hauteur totale : 57,5 m, 61,9 m, 42,5 m et 61,9 m
Développeur : EDF Énergies Nouvelles

Parc éolien de l'Olivier

Mise en service : 2011
Puissance : 2,3 MW
Nombre d'éoliennes : 1
Hauteur totale : 93,5 m
Développeur : Quadran

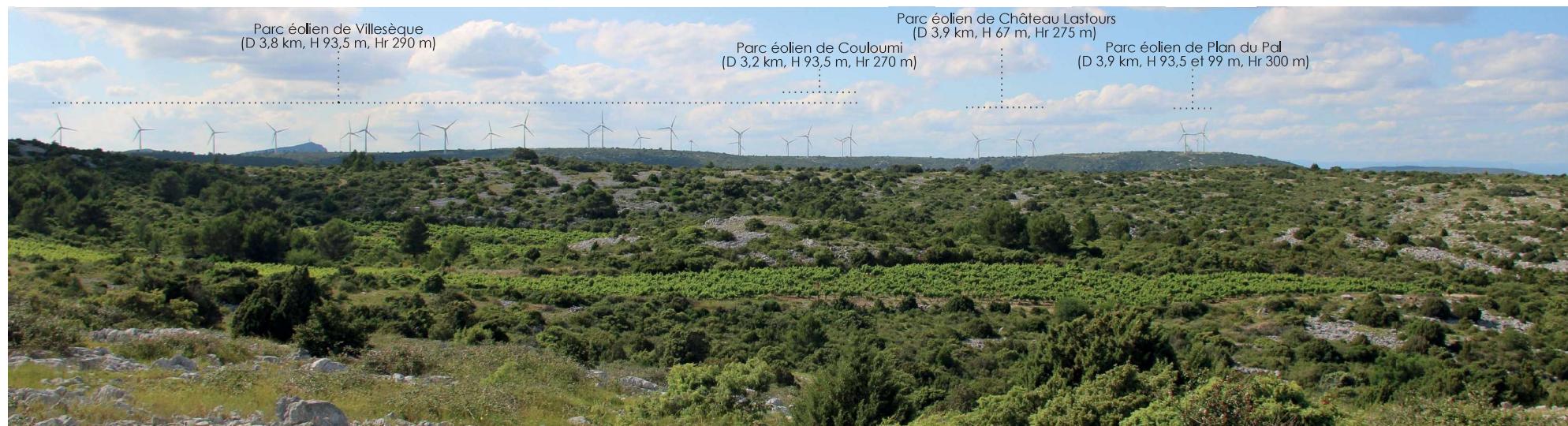




Vue à vol d'oiseau sur la colline de la Castanière montrant les parcs éoliens de Corbières Maritimes et Corbières Méditerranée en cohérence avec l'alignement nord-sud des lignes de force du grand paysage (trait de côte, routes, rebord des Corbières)

Contexte éolien

Parcs éoliens du Plan du Pal, de Château Lastours, Couloumi et Villesèque



8- Depuis la D205, les éoliennes se déploient et se superposent avec irrégularité dans le champ visuel

Les parcs éoliens du Plan du Pal, de Château Lastours, de Couloumi et de Villesèque se déploient sur la première ligne haute du rebord oriental des Corbières, **dominant ainsi dans le paysage du littoral.**

Les 32 mâts des parcs éoliens et leur étalement sont prégnants dans le grand paysage car visibles depuis de nombreux axes routiers (D105, D32, A9...), points de vue (massif de la Clape, colline de la Castanière, Tuchan...) et villages (Sigean, Villesèque-des-Corbières et Durban situés dans le massif des Corbières...). Les machines sont ordonnées sur 3 lignes de différentes longueurs qui manquent de rigueur dans leur parallélisme et leur proportions (1 ligne de 5, 1 de 11 et 1 de 16).

L'hétérogénéité des gabarits ne témoigne pas d'une volonté d'harmoniser les 4 parcs éoliens. La présence des éoliennes est **maximale et majeure** au pied du massif de la Clape et reste forte (voir majeure par endroit) sur le pourtour des étangs de Bages, l'Aryolle, de Sigean et de la Palme.

L'importante présence de ce secteur éolien depuis des paysages clefs du littoral comme les Corbières ou le sillon du narbonnais interpelle sur la cohérence paysagère des parcs et leur devenir. **Un projet de paysage à l'échelle du site d'implantation pourrait pallier l'irrégularité des alignements, l'hétérogénéité des machines et ainsi faciliter la cohérence des éoliennes dans le grand paysage.**

Parc éolien du Plan du Pal

Mise en service : 2001
Puissance : 11,5 MW
Nombre d'éoliennes : 5
Hauteur totale : 93,5 et 99 m
Développeur : JMB énergie/Aérowatt

Parc éolien de Château Lastours

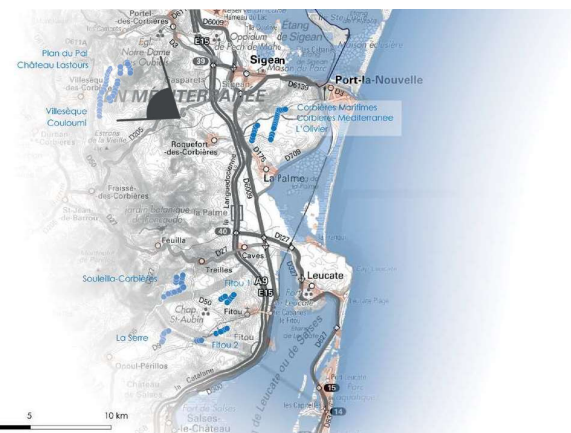
Mise en service : 2002
Puissance : 2,7 MW
Nombre d'éoliennes : 3
Hauteur totale : 67 m
Développeur : Quadran

Parc éolien de Couloumi

Mise en service : 2008
Puissance : 4,6 MW
Nombre d'éoliennes : 2
Hauteur totale : 93,5 m
Développeur : JMB Energie/EDF Energies Nouvelles

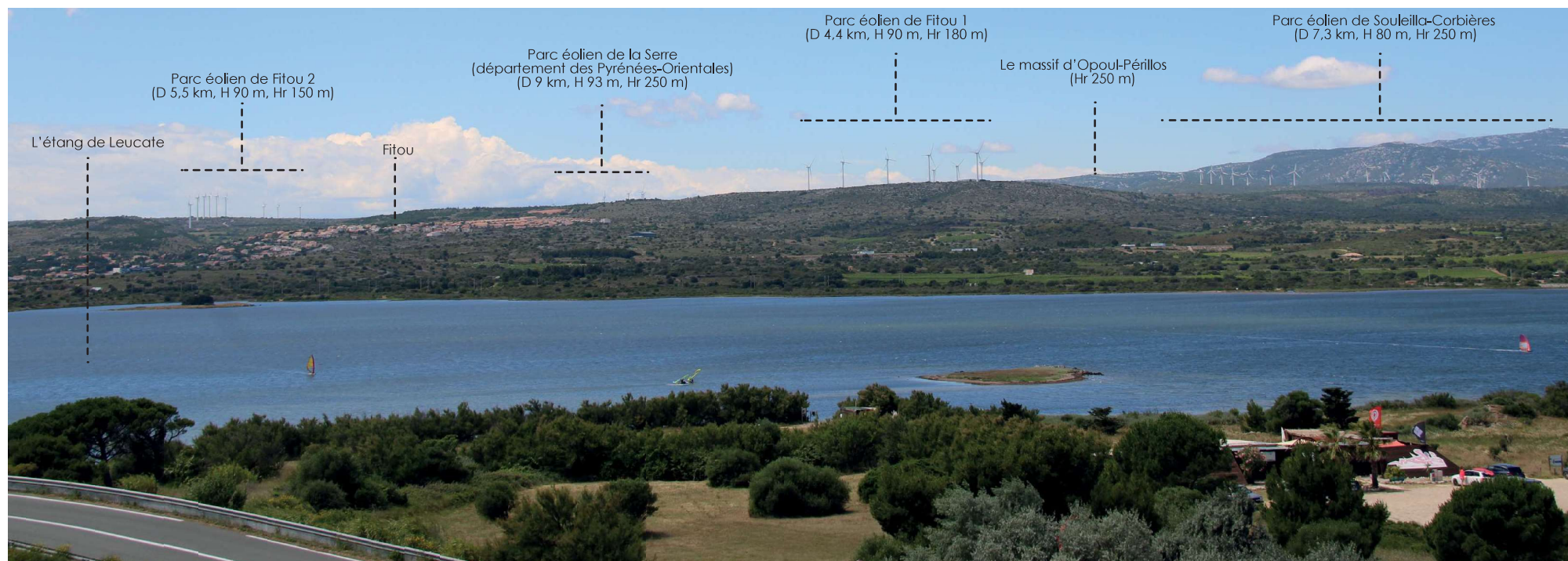
Parc éolien de Villesèque

Mise en service : 2008
Puissance : 50,6 MW
Nombre d'éoliennes : 22
Hauteur totale : 93,5 m
Développeur : EDF Energies Nouvelles



Contexte éolien

Parcs éoliens de Fitou 1 et 2, Souleilla-Corbières et la Serre



9- Depuis la D327, devant l'étang de Leucate et ses loisirs de voile, les parcs éoliens font échos aux mâts des bateaux

Ces quatre parcs éoliens sont en limite avec le département des Pyrénées-Orientales.

Les éoliennes sont présentes sur les pentes chahutées du massif d'Opoul-Périllos et dominent aussi bien le sud du littoral audois que le nord des Pyrénées-Orientales.

Les parcs éoliens marquent le seuil des départements de façon très visible, notamment depuis l'autoroute A9. Ils se distinguent par une organisation en ligne courbe.

La lecture des éoliennes dans le paysage n'est compréhensible que depuis le réseau routier à leur pied (D227, D9...).

Parcs éoliens de Fitou 1 et 2

Mise en service : 2002 et 2004

Puissance : 22,1 MW

Nombre d'éoliennes : 8 et 9

Hauteur totale : 90 m

Développeur : CEGELEC/ Moulin à vent de Fitou et Energie Éolienne de Fitou

Parc éolien de Souleilla-Corbières

Mise en service : 2000 et 2001

Puissance : 20,8 MW

Nombre d'éoliennes : 16

Hauteur totale : 80 m

Développeur : EOLE-RES

Parc éolien de la Serre

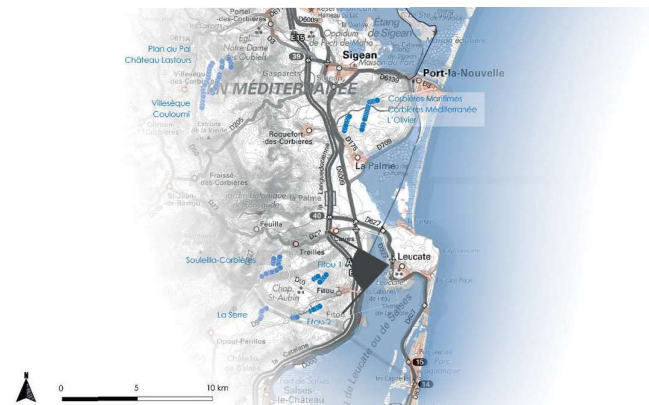
Mise en service : 2003

Puissance : 10,5 MW

Nombre d'éoliennes : 6

Hauteur totale : 93 m

Développeur : EOLE-RES



L'eau dans le paysage et le surplomb des parcs éoliens dans le relief

Le golfe de Narbonne, les basses plaines, les étangs du cordon littoral, les rivières et le canal de la Robine illustrent **le caractère unique, à l'échelle du département, de la présence de l'eau.**

A la fois **lagunaire** (recouvrant de vastes étendues à perte de vue), **maritime** avec le golfe de Narbonne et ses **étangs** ou **linéaire** avec l'Aude et le canal de la Robine, l'eau est **une composante majeure** de l'ensemble paysager et se décline sous **de nombreuses formes, omniprésentes dans le paysage.**

Les divers aspects de l'eau sont surplombés par les parcs éoliens du rebord des Corbières (Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi), du massif d'Opoul-Périllos, et de la colline de la Castanière.

Les éoliennes dominant en trop grand nombre les pièces d'eau déséquilibrent l'horizontalité des lignes de force du paysage.



10- Depuis la D32 au bord de l'étang de Bages, les éoliennes de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours, Couloumi et Tuchan marquent le paysage sur un long linéaire. Leur verticalité et leur position dominante déséquilibrent l'horizontalité des lignes de force du paysage

Des pôles urbains isolés ou en vis-à-vis avec les parcs éoliens

L'urbanisation du front de mer est isolée visuellement de la plaine du littoral et du couloir autoroutier par son appui sur les collines et les reliefs (colline de la Castanière, massif de la Clape, île Saint-Martin au sud de Gruissan ou plateau de Leucate). Les villages et les stations balnéaires regardent vers le golfe du Lion, encore vierge d'éoliennes offshore.

A l'intérieur des terres, les villes comme Sigean, La Palme, Fitou, Caves sont en **vis-à-vis avec les parcs éoliens qui vont parfois jusqu'à encercler les perspectives depuis les lieux de vie, avec des rapports d'échelle disproportionnés entre la taille des machines et la hauteur des maisons** comme à Fitou.



11- Depuis le village de Fitou, l'église de St-Julien comme les habitations sont visuellement très affectées par la proximité des éoliennes de Fitou 2

Composantes paysagères

Une strate végétale basse ponctuée par des éoliennes

La topographie de l'ensemble paysager (reliefs marquants, collines, plateaux, pentes abruptes...) est **clairement lisible grâce à une strate arbustive basse et un piémont dégagé d'habitations.**

Les collines et plateaux figurent comme des îlots isolés assez minéraux alors que le rebord oriental des Corbières présente une **garrigue rase**. Elle crée un paysage ouvert où **le regard porte loin, souvent filtré par les éoliennes**, venant s'interposer dans le champ visuel par leur forme verticale élancée.

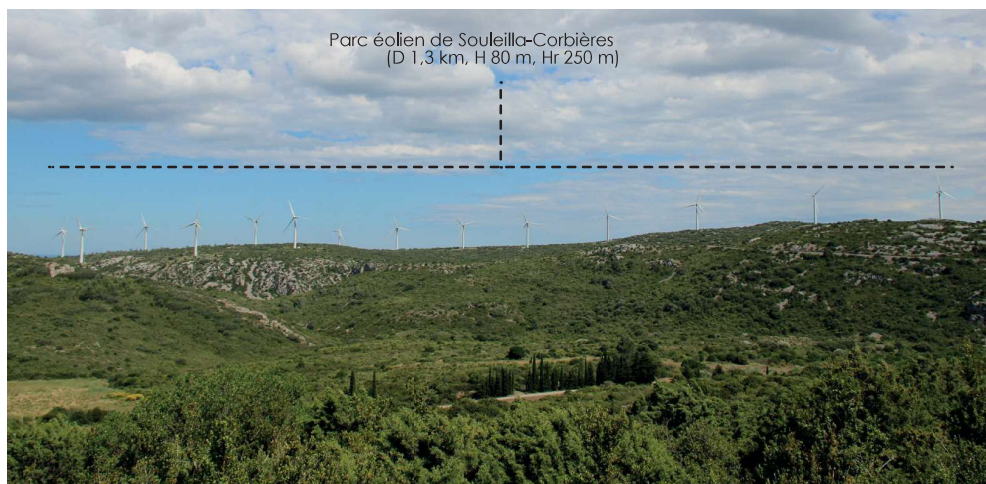
Les pentes **du massif de la Clape** (site classé) sont également couvertes de garrigue et de forêt de pins d'Alep alors que les dépressions et vallons apparaissent soigneusement cultivés en vigne. Ce motif paysager se répète sur tout le massif, tantôt replié sur lui-même avec des vallons boisés **isolés des parcs éoliens** et des parties sommitales ouvertes au grand paysage, où les parcs éoliens du littoral comme les parcs éoliens plus lointains s'identifient clairement.

Culture majoritaire, **la vigne** se retrouve en retrait de **la côte sableuse** pour épouser les reliefs et s'installer dans les rares vallons et creux.

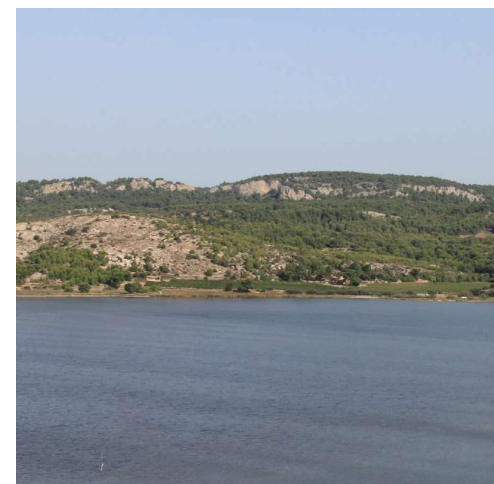
Elle s'inscrit au premier plan d'**un horizon souligné d'éoliennes**. Cette composition paysagère témoigne du volet de production de la transition énergétique qui s'opère.

Isolé du reste du territoire, **l'estuaire de l'Aude** dessine un paysage de **marais pâturés**, quadrillés de haies de tamaris et très localement de bosquets de frênes.

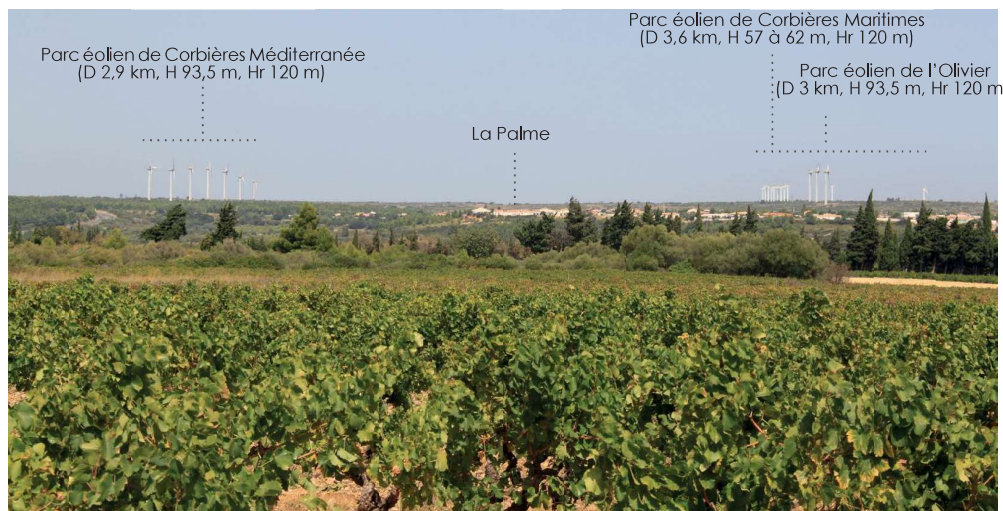
Cette porte d'entrée du département offre un paysage singulier, vierge de parcs éoliens. Il est à préserver comme une aire de respiration avant d'entrer dans la partie sud du littoral ou dans le sillon du narbonnais où l'éolien est très présent.



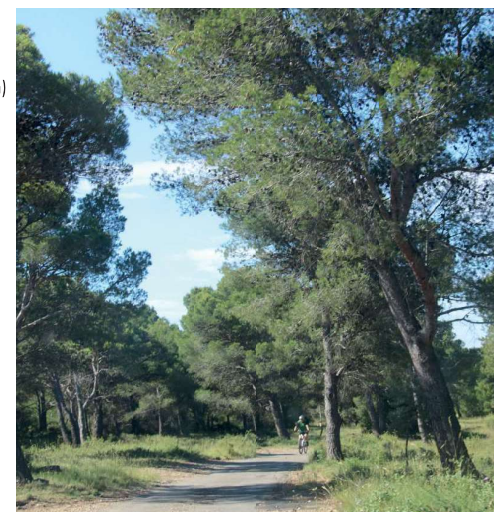
12- Depuis la D227, 14 des 16 éoliennes du parc de Souleilla-Corbières se déploient dans le panorama sur le massif d'Opoul-Périllos, jusqu'à le couronner



13- Depuis Gruissan, le site classé du massif de la Clape préserve les motifs paysagers singuliers formés par la garrigue, les pins et leurs liens à l'étang



14- Depuis le vignoble autour de La Palme, les parcs éoliens de l'Olivier, de Corbières Maritimes et de Corbières Méditerranée accompagnent les rangs de vignes mais la différence de hauteur des machines rend plus difficile leur harmonie avec le paysage



15- Vue fermée par les pins au cœur du massif de la Clape

Composantes paysagères

Des routes panoramiques, aux vues ouvertes sur les parcs éoliens

Le **réseau routier du littoral, très dense**, participe à la **fréquentation quotidienne et touristique** à l'intérieur du territoire comme avec les départements limitrophes par le biais des autoroutes A9 et A61.

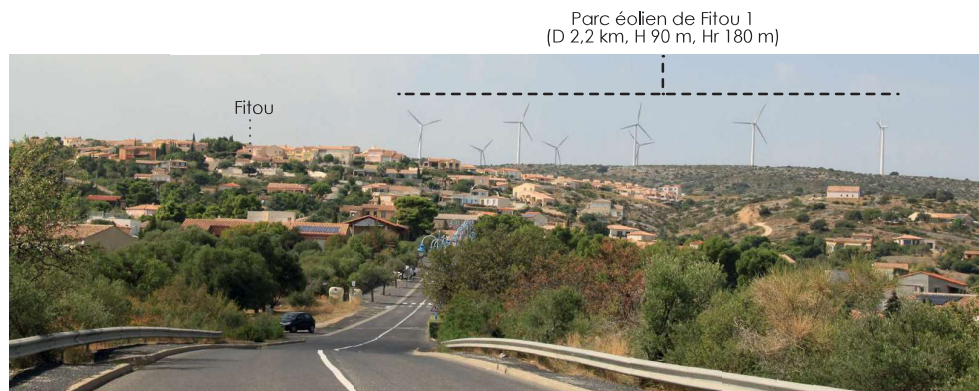
Dans ce maillage, la *Via Domitia*, ancienne voie romaine construite à partir de 118 av. J.-C. pour relier l'Italie à la péninsule ibérique, perdue par la présence de bornes milliaires, de portions pavées qui participent à son **attrait touristique**. L'autoroute A9 suit ce tracé antique en reliant le département de l'Aude à celui des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. C'est l'axe de circulation le plus fréquenté du territoire. Il perce le relief, se glisse dans les replis topographiques et constitue un couloir visuel important.

Les vues depuis le **seuil nord** de la portion audoise de l'A9 sont **marquées par les éoliennes** de Cuxac-d'Aude, une partie des parcs du lézignanais et l'ensemble des éoliennes des parcs de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et Couloumi formant un amas lointain. Le seuil sud de l'autoroute A9 est cadré par les parcs de Fitou et de la colline de la Castanière. **Les paysages perçus depuis cette portion sud de l'autoroute sont indissociables de l'éolien.**

Depuis les routes secondaires (D105, D709, D175, D50...), les vues sur les parcs éoliens sont très présentes. Elles donnent à voir le plus souvent une partie des parcs. Le rapport de proximité avec l'observateur aide à la lecture des implantations.

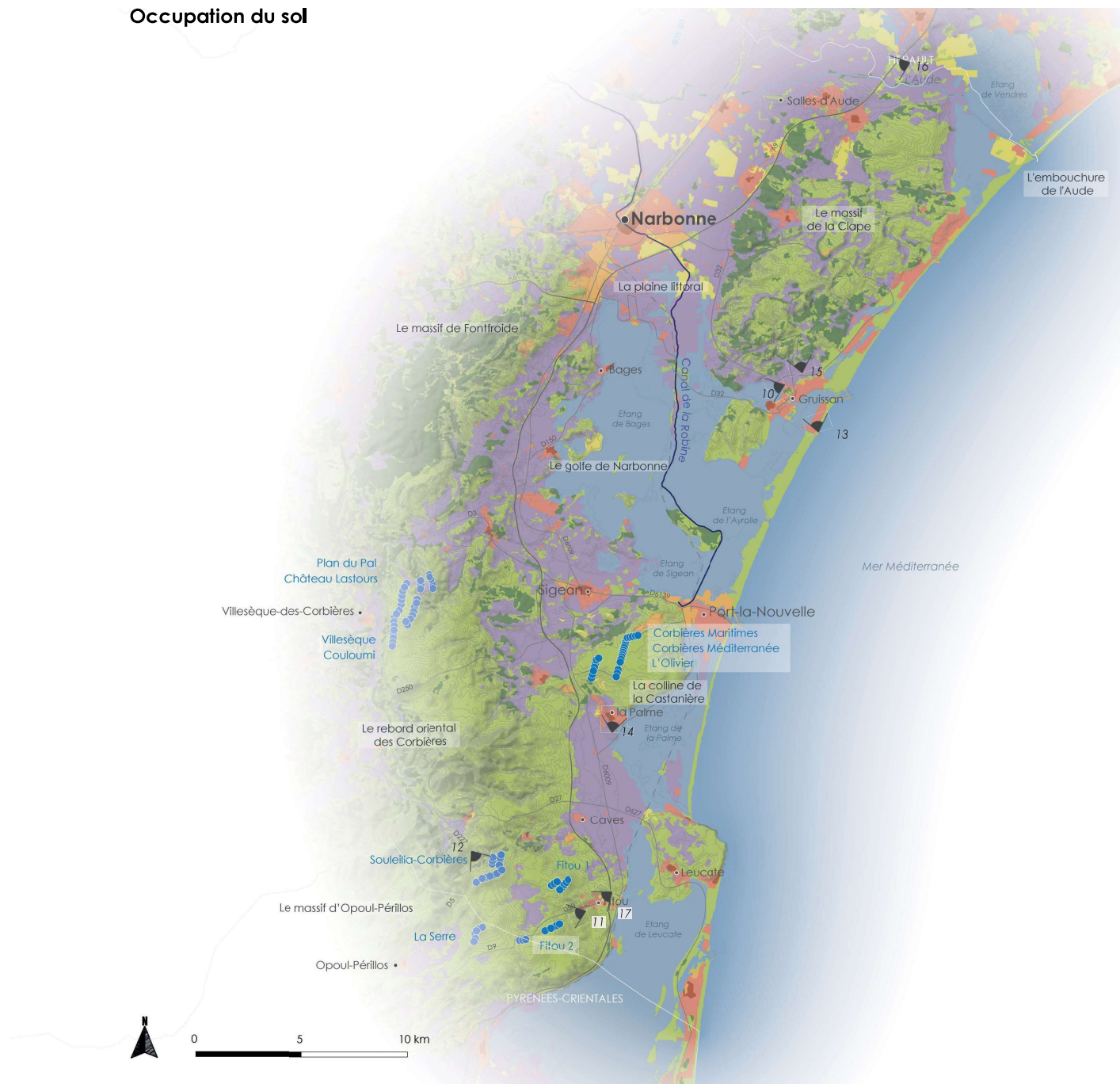


16- Depuis l'A9 en arrivant dans le département de l'Aude, les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et Couloumi forment un point d'appel central dans le grand paysage



17- Depuis la D50 en entrant dans Fitou, le parc éolien de Fitou 1 (D 1,8 km, H 90 m, Hr 160 m), en avant du rebord du relief, est disproportionné par sa hauteur au regard des habitations

Occupation du sol



- Mixité agricole** (vigne, maraîchage...), paysage ouvert et lumineux aux perspectives lointaines
 - Vigne**, paysage ouvert, rectiligne qui donne une bonne lecture du relief
 - Forêt**, paysage fermé, frais et touffu qui limite les perspectives
 - Végétation arbustive**, paysage alternant ouverture des vues et fermeture de l'espace, plutôt lumineux
 - Zone industrielle**, paysage anthropisé et largement ouvert composé de bâtiments massifs visibles parfois de loin
-
- Parc éolien exploité
 - Zone urbaine
 - Ville principale
 - Ville secondaire
 - Autoroute
 - Route principale
 - Voie ferrée
 - Prise de vue

Valeurs et protections patrimoniales

L'écrin du canal de la Robine fragilisé par la densité des éoliennes

Le canal de la Robine est une branche du canal du Midi, Bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial, qui relie le canal de Jonction au nord de Narbonne à Port-la-Nouvelle.

Antérieur à la construction du canal du Midi, le canal de la Robine date de l'époque gallo-romaine et permettait de relier Narbonne à la mer en passant par l'étang de Sigean. Élargi et consolidé au fil des ans, les 36 km de la Robine forment aujourd'hui un vaste patrimoine navigable issu de Port-la-Nouvelle.

Le **périmètre du site classé des paysages des abords du canal du Midi** protège réglementairement l'écrin de ce patrimoine mondial et permet aux touristes et aux habitants de profiter d'un paysage préservé qui traduit l'histoire des lieux.

Le canal de la Robine traverse des paysages d'exception et participe en retour à la singularité de chaque séquence paysagère qu'il parcourt.

Les portions arborées (notamment après Gruissan), les impressionnants panoramas au milieu de l'étang de Sigean et les silhouettes des villages sur les reliefs sont les témoins du patrimoine culturel du territoire. Ils expriment un paysage hérité dans lequel l'éolien s'impose et interpelle par sa modernité, sa verticalité, et contraste par des implantations groupées ou confuses qui s'opposent au souci esthétique indéniable qui a accompagné l'ingéniosité de son créateur et au soin des constructions humaines présentes qui composent avec leur environnement et qualifient le paysage. Les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours, Couloumi et de la colline de la Castanière **concurrent visuellement le canal de la Robine. Ils attirent le regard au détriment du paysage de la zone écrin de cet ouvrage au rayonnement international.**

Les éoliennes renvoient une image contemporaine à proximité d'un ouvrage historique, culturel et économique majeur dont la fréquentation dépend de la qualité des paysages qu'il traverse.

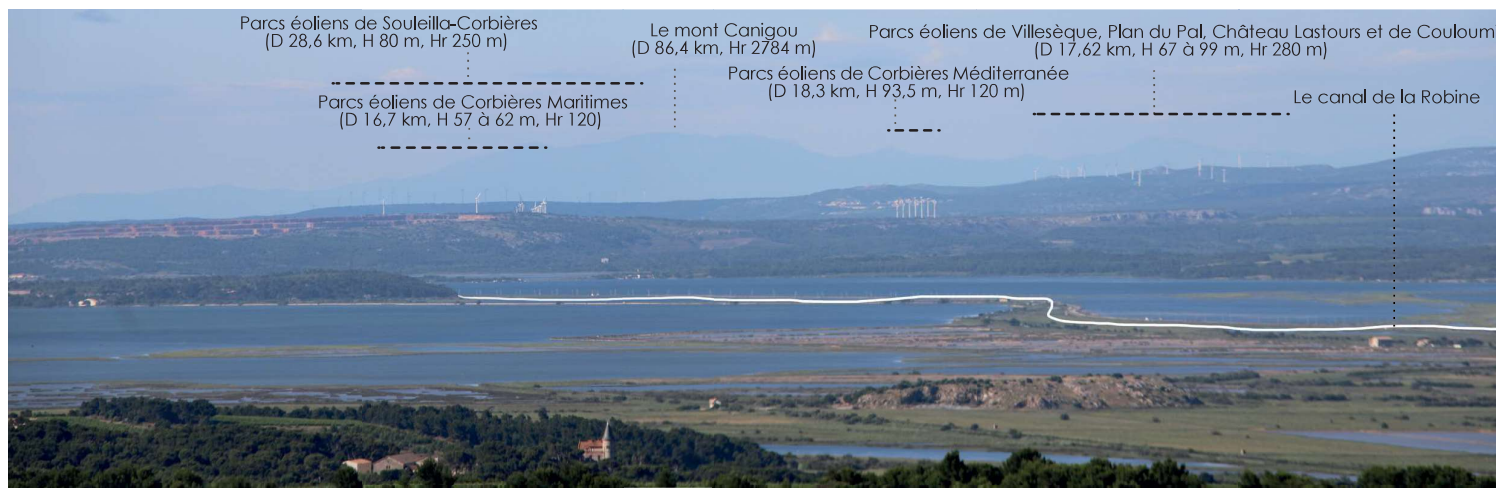
La proximité visuelle des éoliennes sur le canal de la Robine est à éviter de manière à préserver l'esprit des lieux qui fonde la singularité du site et participe à son attractivité économique.

Les nouvelles implantations d'éoliennes dans le périmètre de visibilité du canal de la Robine devraient être prescrites, du point de vue paysager, pour préserver l'intégrité du site.

Tout comme le canal de la Robine, le golfe de Narbonne, les étangs et l'embouchure de l'Aude illustrent **un contexte fluvial riche, notoire, protégé et reconnu** (zone de préservation du canal du Midi, SPR, ZPPAUP, site inscrit, loi littoral, PNR de la Narbonnaise...) **qui participent, au rayonnement touristique et à la singularité des paysages du département.**



18- Depuis la D32, sur l'écluse de Mandirac du canal de la Robine, les vues lointaines sont portées par l'étang de Campagnol et les reliefs alentours



19- Depuis le massif de la Clape, les étangs de Bages, de Sigean et de l'Aryolle forment la zone de préservation du canal de la Robine (bien UNESCO et site classé). Plusieurs parcs éoliens sont en visibilité directe avec le canal, fragilisant son écrin visuel et l'intégrité culturelle et historique du grand paysage dans lequel il s'insère

Valeurs et protections patrimoniales

Le massif de la Clape et sa large périphérie

Le **massif de la Clape**, site classé dont le périmètre participe à la zone de préservation du canal du Midi, jouit de points de vue accessibles **plaçant Narbonne et sa cathédrale au premier plan, devant les éoliennes du sillon audois** (Néviau, Cuxac d'Aude, Oupia et Pouzols) **et celles du littoral**.

Les plis intérieurs de ce relief possèdent, à contrario, peu de vues sur le grand paysage où la végétation, dense (forêts de pins, garrigues...), prédomine dans l'ambiance intime d'un écrin isolé.

L'absence d'éoliennes dans le massif de la Clape ainsi que sur ses contours crée **une**

grande aire de respiration visuelle entre les éoliennes du sillon du narbonnais et celles au sud du littoral audois.

Si le massif est protégé réglementairement au titre des sites, **sa périphérie doit faire l'objet d'une vigilance accrue en matière de développement éolien**. Une accumulation ou un étalement des parcs éoliens dans les champs visuels depuis et en direction du massif participerait à saturer les panoramas caractéristiques du littoral audois.

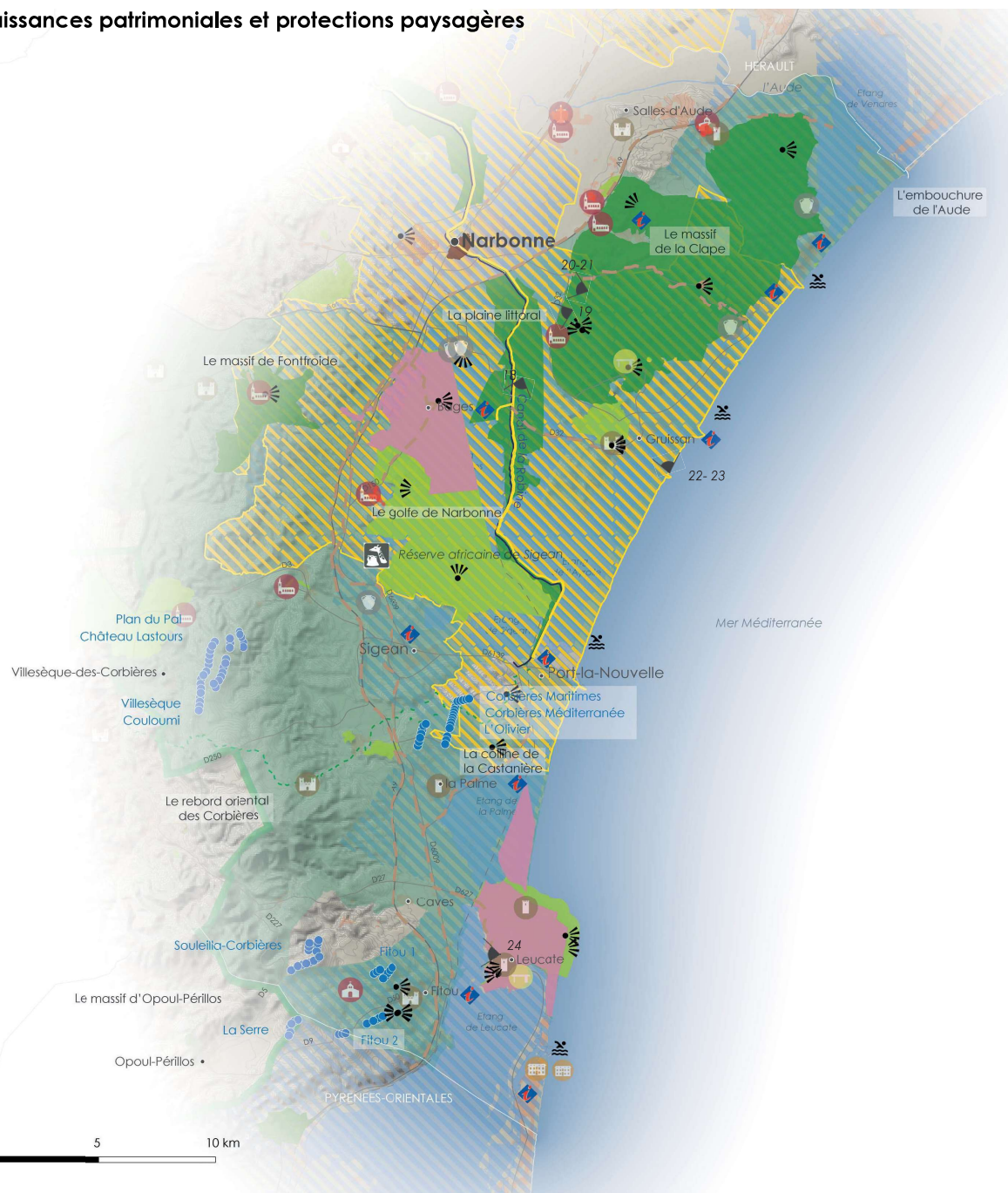


20- Vue rapprochée et fermée d'un vallon viticole à l'intérieur du massif de la Clape



21- Depuis la table d'orientation du massif de la Clape, les parcs éoliens de Néviau, d'Oupia et de Pouzols s'inscrivent dans le grand panorama de Narbonne et sa cathédrale

Reconnaitances patrimoniales et protections paysagères



Monument historique (pictogramme à l'emplacement du monument historique et de la taille du rayon de protection de 500m)

- Religieux
- Défensif
- Civil
- Archéologique
- Mégalithique
- Site au patrimoine bâtis particulièrement riche, ayant au moins 4 monuments historiques

Paysage et patrimoine protégé

- Site classé
- Site inscrit
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- Périmètre délimité des abords (PDA)
- Loi littoral

Stratégie paysagère

- Bien UNESCO
- Zone de préservation du canal du Midi
- Parc Naturel Régional
- Parc Naturel Régional en projet
- Chemin de Grande Randonnée/Sentier Cathare
- Route touristique

Tourisme et fréquentation

- Office de tourisme et point d'informations
- Point de vue
- Point de vue aménagé
- Parc animalier renommé
- Tourisme balnéaire
- Parc éolien exploité
- Zone urbaine
- Ville principale
- Ville secondaire
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée
- Prise de vue

Panoramas et perceptions

Des reconnaissances et des protections patrimoniales en réseau visuel, concurrencées par la présence des éoliennes

Le socle morphologique du littoral offre des perspectives uniques avec **des panoramas larges et lointains** sur le département de l'Aude mais aussi sur une partie des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault.

Le golfe de Narbonne, la plaine du littoral et l'axe autoroutier A9 forment **une longue et large plaine créant de profonds points de fuites** appréciables autant depuis un véhicule qu'à pied.

Ces **paysages ouverts et fréquentés** montrent **des parcs éoliens de part et d'autre des routes principales et secondaires et en toile de fond des perspectives.**

Plusieurs ports de pêche (Gruissan, Bages...) et villages (Sigean, Leucate, Port-la-Nouvelle...) s'égrainent sur les rives des étangs de l'ensemble paysager. Ces lieux de vie relativement isolés des grands axes de communication possèdent des reconnaissances viticoles AOC et un **patrimoine architectural reconnu et protégé : monument historique** (anciens châteaux, tours...), Site Patrimonial Remarquable...

Ces lieux de vie offrent des belvédères, souvent aménagés, où les panoramas permettent d'apprécier **les vastes étendues lagunaires qui caractérisent le littoral audois.** En plus de traduire l'histoire centenaire des lieux par leur position sur des éperons rocheux, isolés des inondations, **ces villages communiquent visuellement entre eux, créant ainsi un réseau d'architecture perché.**



22- Depuis Gruissan, le massif de la Clape et la zone de préservation du canal du Midi qualifient le paysage perçu

La zone de préservation du canal du Midi, le PNR de la Narbonnaise, la loi littoral ainsi que le site classé du massif de la Clape démontrent une volonté de préserver les composantes du grand paysage dans les projets d'aménagement du littoral audois.

Ce patrimoine culturel, naturel et bâti constitue des **pôles touristiques fréquentés de l'Aude** le plus souvent dominés par les parcs éoliens implantés sur les parties hautes des reliefs.

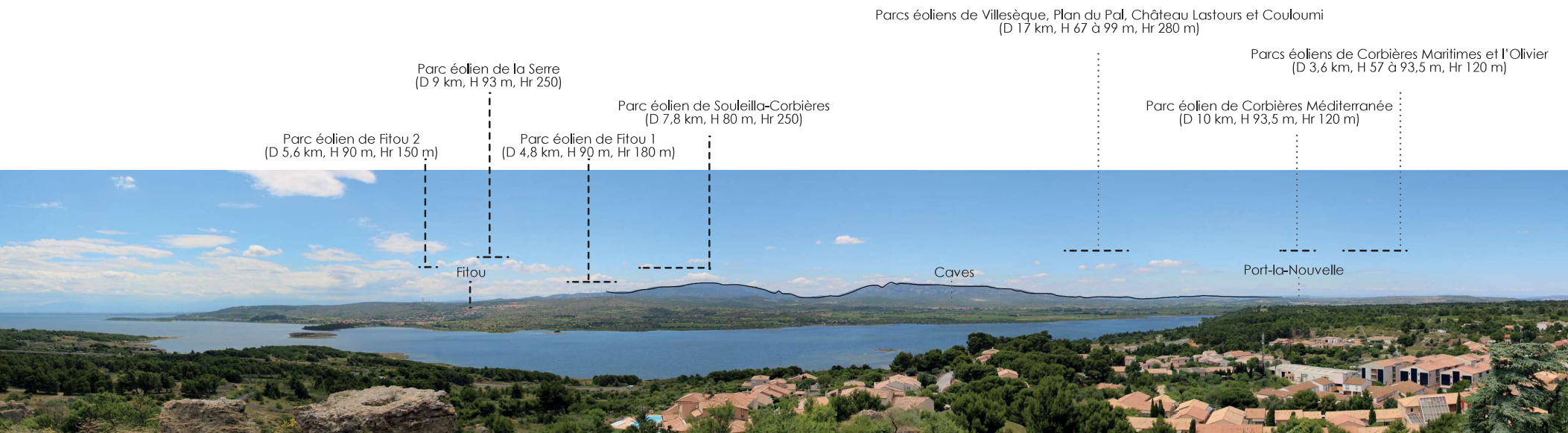
Les parcs éoliens sont visibles dans le large écran visuel de chacun de ces villages et de leurs monuments historiques. Ils s'interposent dans les liens visuels entre les différents villages et monuments venant altérer les dimensions culturelles et patrimoniales du paysage.

La préservation des aires de respirations visuelles est un élément essentiel de la cohérence patrimoniale et de la sincérité historique des sites et monuments.



23- Le village de pêcheur de Gruissan constitue un patrimoine historique et économique singulier à l'échelle du département

Panoramas et perceptions



24- Depuis Leucate, les villages de Fitou, de Caves et de la Palme sont en lien visuel autour des étangs. Des parcs éoliens s'imposent dans les perspectives des villages communiquant visuellement entre eux

Redéfinition des recommandations de 2005 et nouveaux objectifs

Réorganiser la densification des parcs éoliens

Le plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres de 2005 avait défini deux zones de densification de l'éolien. **En 15 ans, seul le parc éolien de Corbières Méditerranée a été développé dans une zone de densification**, à proximité du parc éolien des Corbières Maritimes, implanté avant 2005. **La zone de densification à côté de Villesèque-des-Corbières n'a pas contenu l'étalement des éoliennes.** Les parcs du Plan du Pal, de Château Lastours, de Villesèque et de Couloumi ont été construits en limite extérieure de cette zone. Il existe aujourd'hui trois secteurs densément composés d'éoliennes sur le littoral : à côté de Villesèque-des-Corbières, sur la colline de la Castanière et sur les pentes du massif d'Opoul-Périllos. **Le paysage du littoral est densément imprégné de parcs éoliens.** Les éoliennes s'inscrivent avec prégnance dans les multiples points de vue, panoramas et perspectives lointaines qui caractérisent le paysage du littoral, notamment depuis les secteurs habités et fréquentés de la plaine et des étangs. Les éoliennes se placent en covisibilité d'éléments patrimoniaux singuliers du paysage du littoral : le canal de la Robine, les villages (Bages, Gruissan) et monuments protégés (cathédrale de Narbonne, Tour Barberousse), sites classés (massif de la Clape, paysages des abords du canal du Midi notamment). **Les éoliennes sont une composante paysagère du littoral dont il convient avant tout de soigner les implantations et les compositions pour mieux qualifier leur insertion dans le grand paysage.** L'étalement des parcs est à stopper afin de préserver les axes et les aires de respiration encore existants. Un travail en priorité sur l'harmonisation des implantations et l'homogénéisation des gabarits doit guider les projets de repowering des parcs obsolètes, comme Souleilla-Corbières ou Corbières Maritimes.



25- Depuis la table d'orientation située sur le massif de la Clape, les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et Couloumi imprègnent le grand panorama par trois lignes d'éoliennes saccadées



26- Depuis la D175, le parc éolien de Fitou 1 marque l'entrée dans le massif d'Opoul-Périllos. L'ouverture sur la grande plaine (où passe l'A9) est à préserver du développement éolien pour conserver une aire de respiration entre deux bassins éolien : celui d'Opoul-Périllos et celui de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et Couloumi

Garantir des espaces de respiration et préserver l'écrin des éléments patrimoniaux

Le massif de la Clape, la plaine entre Narbonne et le massif de la Clape, l'embouchure de l'Aude, les étangs et la côte sableuse constituent des composantes paysagères marquantes qui font la singularité du paysage du littoral. Ces entités paysagères sont vierges d'éoliennes. Elles forment des respirations visuelles et équilibrent les perspectives et panoramas du grand paysage avec les secteurs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours, Couloumi, la Castanière, des pentes du massif d'Opoul-Périllos et du sillon du narbonnais. **Ces grandes pièces de paysages composent les perspectives et caractérisent le paysage du littoral. Elles forment l'enveloppe visuelle d'éléments patrimoniaux majeurs comme le canal de la Robine, la Via Domitia, le bâti historique et religieux qui traduit la valeur culturelle du paysage.** Les entités paysagères du massif de la Clape, de la plaine entre Narbonne et le massif de la Clape, de l'embouchure de l'Aude, des étangs et de la côte sableuse forment des espaces de respirations visuelles en faveur de la découverte, de la compréhension et de la valeur culturelle du paysage du littoral. **Elles nécessitent d'être préservées au regard des parcs éoliens densément présents en périphérie.** Il est à noter que plusieurs projets éoliens ont été refusés sur la partie sud du rebord oriental des Corbières (projets de vallée du Paradis Caves, Viala, Mailleuil de Lima et Col de Bruges) **pour éviter de fusionner le secteur éolien de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et Couloumi, avec celui des pentes du massif d'Opoul-Périllos et de former un rideau d'éoliennes** depuis la plaine et le littoral habité et fréquenté. Ce principe de gestion de préservation d'une aire de respiration paysagère entre les secteurs éoliens de Villesèque-des-Corbières et d'Opoul-Périllos est une recommandation à maintenir afin de ne **pas saturer le piémont des Corbières et l'importante toile de fond qu'il représente dans l'ensemble paysager du littoral.**

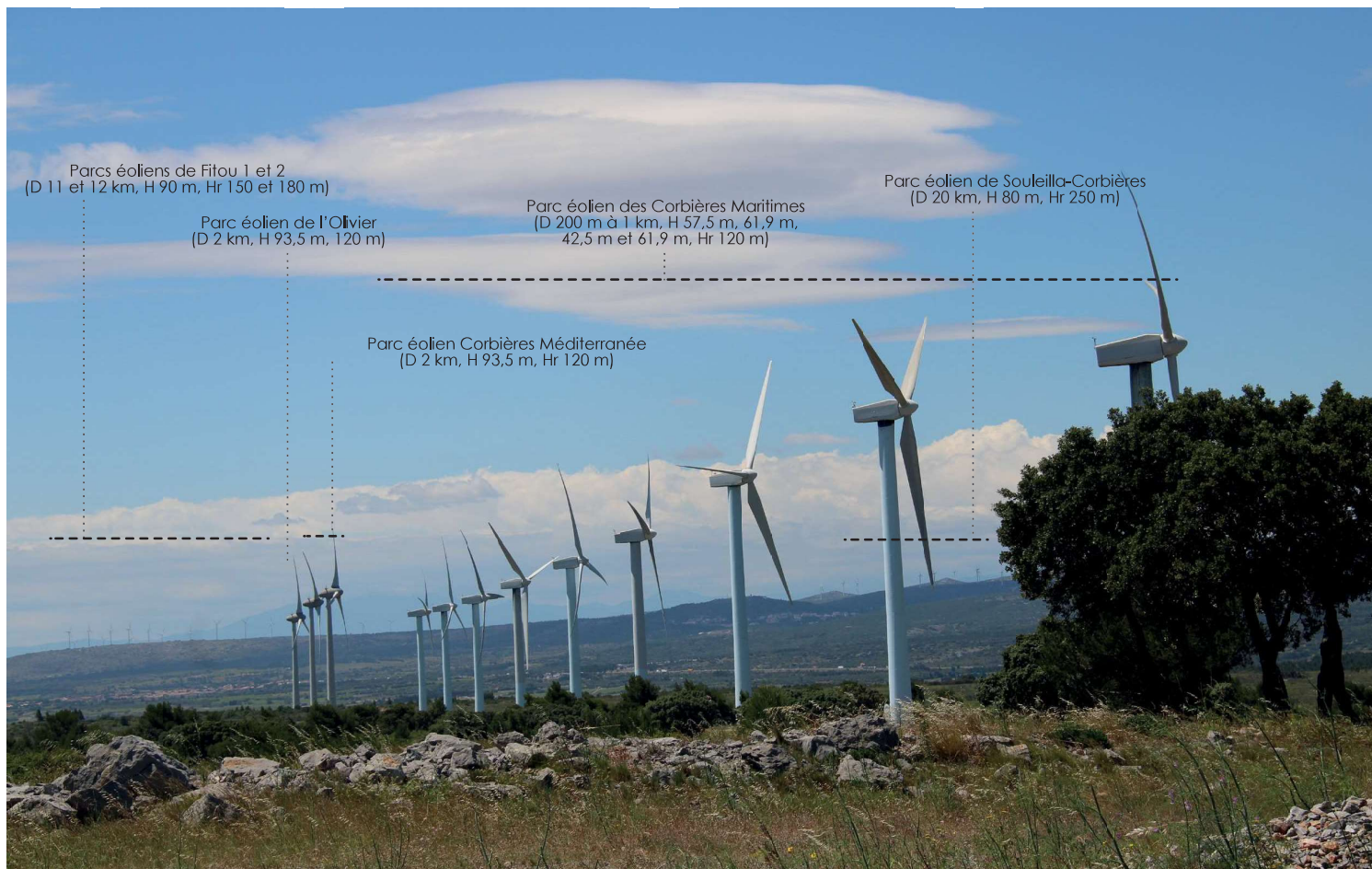
Homogénéiser les gabarits des éoliennes et privilégier des alignements réguliers sur une seule ligne dans le sens nord-sud

Les recommandations du plan de gestion de 2005 préconisaient pour les nouveaux parcs éoliens des machines au design similaire (hauteur, couleur, modèle du rotor, etc.) afin d'optimiser la filtration des perspectives.

L'emplacement des éoliennes, la diversité des implantations entre les parcs résulte d'une trop grande variation de formes et aboutit à des incohérences dans les perspectives.

Ces recommandations, peu lisibles dans l'agencement des parcs éoliens du littoral, sont à maintenir. L'homogénéité des gabarits des machines et la régularité en un seul alignement dans le sens nord-sud sont les clés d'un projet éolien lisible, cohérent avec les lignes de forces du paysage : rebord des Corbières, axes autoroutiers, littoral.

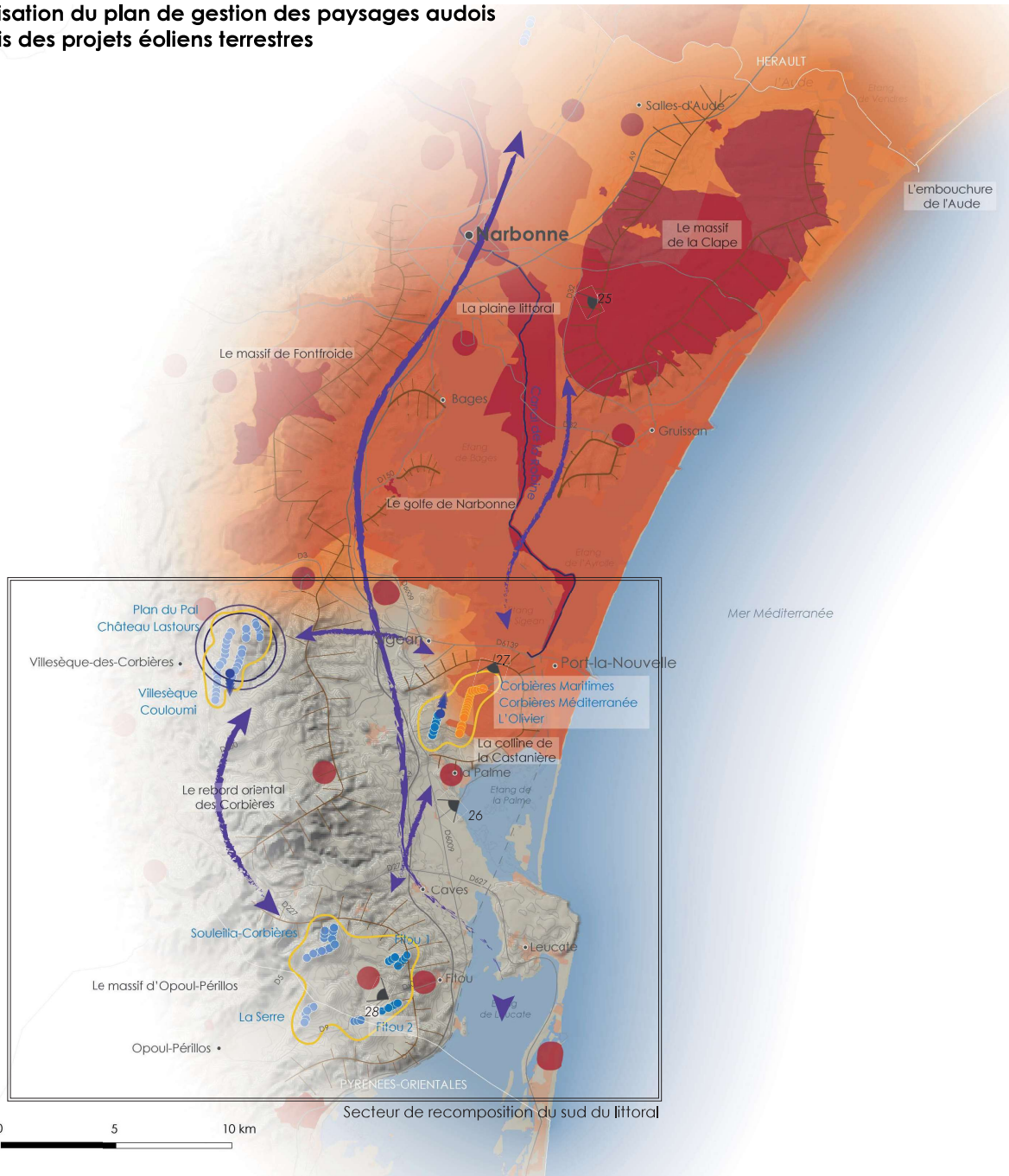
Le remaniement des lignes d'éoliennes ainsi que la suppression ou le déplacement de machines pour former des parcs sur une seule ligne dans un sens nord-sud est recommandé pour l'ensemble des parcs éoliens du littoral. De la même manière, il est à privilégier d'homogénéiser les hauteurs des éoliennes sur la base d'une hauteur commune à l'ensemble des éoliennes du littoral autour de 90 m sans dépasser 100 m. Ces hauteurs d'éoliennes sont les plus fréquentes dans l'ensemble paysager. L'homogénéisation de la taille des éoliennes facilite la lecture des parcs et participe ainsi à leur insertion dans le grand paysage.



















27- Depuis la colline de la Castanière, les éoliennes de Corbières Maritimes (9 sont visibles sur les 11 en service) sont de différentes tailles avec celles de Corbières Méditerranée et l'Olivier

Ce principe de gestion est notamment à appliquer pour les éoliennes de Corbières Maritimes (construites avant 2005) qui sont de couleur bleue claire avec des gabarits hétérogènes, des rotors et des hauteurs différentes entre les éoliennes du même parc et avec les parcs éoliens voisins de Corbières Méditerranée et de l'Olivier (93,5 m de haut).

Spatialisation du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres



-  Protéger les lignes de force du paysage : massif de la Clape, rebord des Corbières, cordon littoral
-  Sauvegarder les grands axes et les respirations paysagères : plaine littorale entre Narbonne et le massif de la Clape, embouchure de l'Aude, rebord orientale des Corbières en évitant toute nouvelle implantation entre les parcs éoliens de Villesèque, Plan du Pal, Château Lastours et de Couloumi et Fitou
-  Préserver les protections réglementaires : site classé, site inscrit, monuments historiques, périmètre délimité des abords, SPR
-  Préserver les écrins paysagers et patrimoniaux reconnus en s'appuyant sur la zone de préservation du canal du Midi
-  Garantir l'intégrité des franges et des périphéries des composantes paysagères marquantes
-  Encadrer le repowering et homogénéiser les gabarits d'éoliennes (parc de Corbières Maritimes)
-  Envisager les extensions de parc éolien uniquement dans le sens indiqué par les flèches
-  Remanier les implantations d'éoliennes en privilégiant des alignements sur une seule ligne avec une régularité dans l'espacement entre chaque machines
-  Parc éolien exploité
-  Parc éolien à impact paysager et patrimonial majeur
-  Zone urbaine
-  Ville principale
-  Ville secondaire
-  Autoroute
-  Route principale
-  Voie ferrée
-  Prise de vue

Des respirations visuelles en faveur d'un grand paysage éolien

Les éoliennes sont une composante paysagère forte du sud du littoral audois. Trois pôles éoliens s'inscrivent de part et d'autre de l'autoroute A9 aux choix d'implantation et de gabarits très hétérogènes. L'obsolescence des éoliennes justifie les projets de repowering à court terme.

Ce secteur très fréquenté, véritable conducteur de flux et vitrine du tourisme balnéaire audois présente des qualités paysagères notoires liées à la profondeur des vues et à la diversité des échappées visuelles sur le grand paysage. Les projets de repowering ne doivent pas conduire à un rapprochement des pôles éoliens par des extensions de parcs qui viendraient saturer visuellement le paysage.

Le développement des pôles éoliens doit préserver les axes et les aires de respiration visuelle existantes.

Un travail sur l'harmonisation des implantations et l'homogénéisation des gabarits doit guider les projets de repowering à court terme.

Rappel des sensibilités paysagères

- Zone littorale touristique très fréquentée et traversée du nord au sud par l'autoroute A9
- Nombreux points de vue aménagés en faveur de panoramas sur le grand paysage
- Développement éolien autour de 3 pôles lisibles et identifiables dans le grand paysage

Recommandations paysagères

- Depuis 2005, deux des trois pôles éoliens ont été densifiés. Le dernier fait l'objet de projet de repowering. Les respirations et échappées visuelles sur le grand paysage doivent guider les projets et leurs relations avec les autres parcs éoliens du secteur. Les implantations et les gabarits sont à homogénéiser pour accroître l'insertion des parcs éoliens dans le paysage.
- Maintenir la distance kilométrique existante entre les 3 pôles éoliens.
 - Privilégier la composition en ligne entre les éoliennes d'un parc et les éoliennes des autres parcs à proximité, ainsi qu'avec le trait de côte.
 - Supprimer l'hétérogénéité des éoliennes et la désorganisation d'ensemble.
 - Adopter un gabarit d'éolienne identique.
 - Synchroniser le balisage nocturne des éoliennes d'un même parc et des parcs proches.

- Recommandations paysagères du pôle éolien de Pla de Villesèque

- Un projet de paysage éolien à l'échelle du site d'implantation peut pallier l'irrégularité des alignements, l'hétérogénéité des machines et faciliter la cohérence des éoliennes dans le grand paysage.
- Redistribuer les implantations jusqu'à former deux alignements parallèles avec le littoral appuyé sur le rebord oriental des Corbières et l'autoroute A9.
 - Éviter les extensions des parcs éoliens vers le sud afin de préserver une aire de respiration visuelle avec le pôle éolien du bassin de Fitou.
 - Éviter les effets de surplomb par un recul des implantations avec le rebord du relief.
 - Adopter un seul et même gabarit d'éoliennes pour l'ensemble des parcs.

- Recommandations paysagères du pôle de la colline de la Castanière

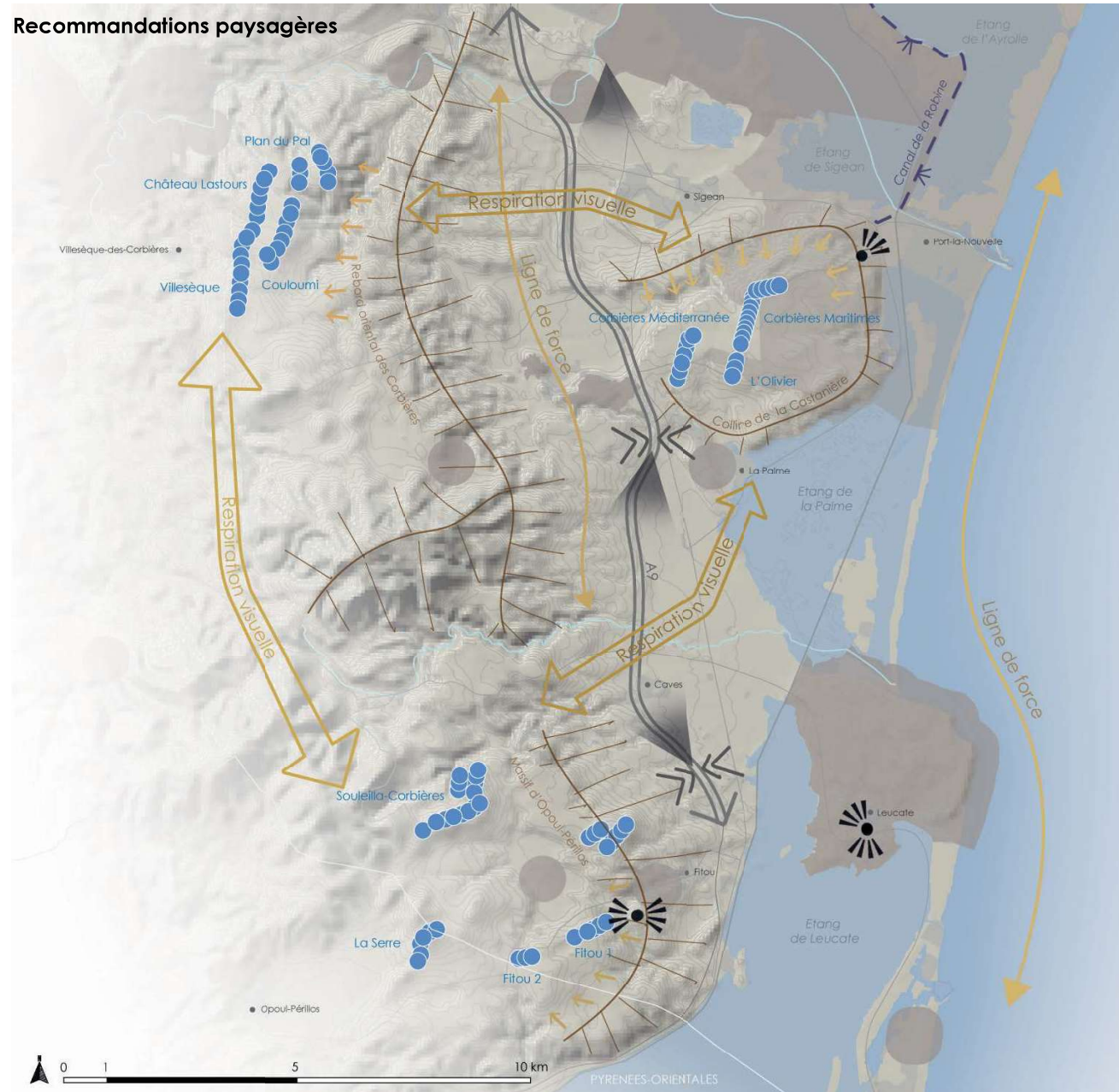
- Éviter les extensions des parcs éoliens vers le nord afin de préserver les paysages du canal de la Robine et des étangs.
- Renforcer le parallélisme des alignements.
- Adopter un seul et même gabarit d'éoliennes pour l'ensemble des parcs.

- Recommandations paysagères du pôle éolien bassin de Fitou

- Privilégier un repowering avec une hauteur d'éoliennes limitée aux hauteurs maximales existantes des éoliennes du secteur (93,5 m) de manière à ne pas écraser les perspectives des riverains.
- Prétérer une redistribution avec un seul alignement en parallèle avec le trait de côte et le rebord du massif d'Opoul-Périllos.
- Adopter un seul et même gabarit d'éoliennes pour l'ensemble des parcs.

Secteur de recomposition du sud du littoral

Recommandations paysagères



Morphologie



Ligne de force



Valeur patrimoniale



Scénographie de découverte



Recommandations paysagères



